

Parapente FSVL

SOMMAIRE

C

1. Compétitions FSVL parapente	3
1.1 Cross-Country-Cup de parapente (CCC/P)	3
1.2 Swiss-League-Cup de parapente (SLC/P).....	3
1.3 Championnat suisse de parapente (CS/P)	3
1.4 Championnat suisse interclubs de parapente (CSI/P)	3
1.5 Championnat suisse de parapente acrobatique (CSA/P)	3
1.6 Swiss Cup de parapente (SC/P)	3
2 Epreuves de vol parapente	3
2.1 Dispositions générales (parapente acrobatique excepté)	3
2.2 Pointage atterrissage	4
2.3 Pointage distance/temps ou distance pure	4
3 Championnat suisse de parapente	5
3.1 Objectif	5
3.2 Dispositions générales.....	5
3.3 Classement final	5
4 Championnat suisse interclubs de parapente	6
4.1 Objectifs.....	6
4.2 Conditions de participation.....	6
4.3 Dispositions générales.....	6
4.4 Classement final	7
5 Championnat suisse parapente acro	8
5.1 Objectif	8
5.2 Dispositions générales.....	8
5.3 Classement final	8
6 Swiss Cup parapente	9
6.1 Objectif	9
6.2 Conditions de participation.....	9
6.3 Organismes	9
6.4 Annonce de la compétition.....	9
6.5 Dispositions générales.....	10
6.6 Epreuves de vol	11
6.7 Evaluation	11
6.8 Classement final	11
7 Swiss-League-Cup parapente	12
7.1 Objectifs.....	12
7.2 Conditions de participation.....	12
7.3 Dispositions générales.....	12
7.4 Evaluation	13
7.5 Classement final	13

8	Swiss-League-Team de parapente	14
8.1	Objectifs.....	14
8.2	Dispositions générales.....	14
8.3	Chef du team	15
8.4	Direction du team.....	15
8.5	Leader du team.....	15
8.6	Spécialistes.....	16
8.7	Pilotes	16
8.8	Sélections	16
9	Equipe nationale de parapente	18
9.1	Objectifs.....	18
9.2	Dispositions générales.....	18
9.3	Sélections	18
10	Camp de parapente FSVL	19
10.1	Camp espoirs et de qualification (Newcomer Challenge, NCC).....	19
11	Cadres régionaux	20
11.1	Objectifs.....	20
11.2	Participants	20
11.3	Direction	20
11.4	Théorie	20
11.5	Pratique	20
11.6	Evaluation	20

1. Compétitions FSVL parapente

1.1 Cross-Country-Cup de parapente (CCC/P)

1.1.1 La Cross Country Cup (CCC) est une compétition annuelle individuelle ouverte aux pilotes détenteurs d'une licence sportive FSVL valide.

1.1.2 Pour plus d'informations, voir le règlement CCC (règlement sportif, partie D).

1.2 Swiss-League-Cup de parapente (SLC/P)

1.2.1 La Swiss-League-Cup est une compétition annuelle du Swiss-League-Team.

1.2.2 La direction du team décide où et quand se dispute la coupe et de quelles épreuves elle est constituée.

1.3 Championnat suisse de parapente (CS/P)

1.3.1 Le Championnat suisse de parapente est une compétition ouverte à tous les pilotes suisses (voir A 3.1.3.) dans la mesure où ils remplissent les «Conditions générales de participation» définies par l'organisateur.

1.4 Championnat suisse interclubs de parapente (CSI/P)

1.4.1 Le Championnat suisse interclubs est une compétition à laquelle peuvent participer tous les clubs inscrits au registre de la FSVL et pouvant présenter des équipes de 4 pilotes. Une équipe féminine est composée de maximum trois participantes qui ne doivent pas forcément prendre le départ pour le club auquel elles appartiennent.

1.5 Championnat suisse de parapente acrobatique (CSA/P)

1.5.1 Le Championnat suisse de parapente acrobatique est une compétition ouverte à tous les pilotes suisses (voir A 3.1.3), dans la mesure où ils remplissent les «Conditions générales de participation» définies par l'organisateur.

1.6 Swiss Cup de parapente (SC/P)

1.6.1 La Swiss Cup est une compétition annuelle individuelle disputée sur plusieurs événements au niveau régional.

2 Epreuves de vol parapente

2.1 Dispositions générales (parapente acrobatique excepté)

2.1.1 Les modes d'évaluation suivants peuvent être appliqués lors de la Swiss Cup, de la Swiss-League-Cup, du Championnat suisse interclubs et du Championnat suisse:

- Pointage distance/temps (vol à but déterminé, le cas échéant avec contournements)
- Pointage distance (distance libre)

2.1.2 D'autres modes d'évaluation éventuels ne peuvent être appliqués que pour des épreuves comptant exclusivement pour la Swiss-League-Cup.

2.1.3 Chaque épreuve de vol doit avoir lieu sur une distance totale d'au moins 20 km.

- 2.1.4 Le temps d'ouverture minimal de la window (fenêtre de départ) est calculé par l'organisateur selon la formule suivante:

Temps d'ouverture window

$$\frac{(\text{Nombre de pilotes})}{(\text{Nombre de sites d'envol})} = \text{Temps d'ouverture en minutes}$$

- 2.1.5 L'organisateur d'une manche de la Swiss Cup ou de la Swiss League Cup doit rappeler, lors du briefing, la condition suivante imposée pour la validation ou l'annulation d'une manche: 20% des pilotes doivent avoir parcouru la distance minimale définie. Cette distance minimale doit être affichée sur le taskboard (évaluation selon la formule PWC). Cette règle est également applicable lors des Championnats suisses interclubs et individuel, mais à déconseiller (évaluation selon la formule GAP).
- 2.1.6 Le parcours de vol d'un pilote est la somme des tronçons effectués correctement et dans l'ordre imposé et/ou la section que le pilote a tenté de parcourir correctement. Le parcours de vol d'un tronçon inachevé est égal à la distance totale de ce tronçon moins la distance séparant le point de tracé le plus éloigné et la prochaine balise ou le but.
- 2.1.7 Lors du briefing, l'organisateur détermine la manière de franchir la ligne d'arrivée.
- 2.1.8 Best Pilot Position: pour calculer le parcours de vol d'un pilote qui n'a pas terminé l'épreuve, on se fonde sur le meilleur point documenté correctement par GPS.
- 2.1.9 Une épreuve de vol ne peut être modifiée après le départ du premier concurrent. Une nouvelle épreuve ne peut être lancée que lorsque tous les pilotes sont à nouveau prêts à décoller.

2.2 Pointage atterrissage

- 2.2.1 Le pointage atterrissage vise à encourager les pilotes à se poser sur les atterrissages ou les atterros de secours officiels.
- 2.2.2 Un bonus de 5 km maximum peut être octroyé par l'organisateur à ceux qui atteignent les atterrissages désignés. Ce bonus ne peut toutefois dépasser 20% de la distance de l'épreuve et doit être communiqué lors du briefing.

2.3 Pointage distance/temps ou distance pure

- 2.3.1 Dans le pointage distance/temps, le maximum de points est attribué au temps de vol le plus court, les temps suivants sont dévalués.
- 2.3.2 Moins il y a de pilotes qui atteignent l'arrivée, plus le facteur distance compte. Si aucun pilote n'atteint l'arrivée, seule la distance est prise en compte.
- 2.3.3 Le temps de vol peut être calculé à partir d'une heure de départ individuelle ou collective.
- 2.3.4 Pour les deux types de calcul, le départ peut être donné soit au sol, soit dans les airs. La procédure de départ sera choisie afin d'être la mieux adaptée possible au site de décollage et aux conditions météo.
- 2.3.5 Pour les Championnats suisses, le calcul des points s'effectue selon la formule GAP (www.fai.org). Les valeurs assignées sont fixées avant les championnats et

ne peuvent plus être modifiées durant la compétition. Idem pour le bonus «early bird».

- 2.3.6 Le calcul des points pour les Swiss Cup et Swiss League Cup se fait selon la formule PWC (voir www.pwca.org > Rules).

3 Championnat suisse de parapente

3.1 Objectif

- 3.1.1 Le Championnat suisse est la plus grande et plus importante compétition FSVL. Elle joue donc un rôle déterminant au niveau relations publiques du sport de parapente.

3.2 Dispositions générales

- 3.2.1 Peuvent participer à ce championnat les pilotes suisses (voir A 3.1.3) et un nombre limité de pilotes étrangers (en open class), dans la mesure où ils remplissent les «Conditions générales de participation» définies par l'organisateur ainsi que les «Conditions générales de participation» des manifestations sportives FSVL.
- 3.2.2 Les résultats antérieurs servent de critères d'admission.
- 3.2.3 Avant l'ouverture de la compétition, l'organisateur désigne un jury de 3 membres qui, contrairement à ce qui est prévu par l'article A 1.5.1, se compose comme suit:
- Représentant du comité d'organisation
 - Délégué de la FSVL
 - Chef d'équipe du Swiss-League-Team ou son délégué
- 3.2.4 Pour qu'un championnat suisse soit valide, il faut que le nombre maximal de points atteint à l'issue de toutes les épreuves soit au moins égal à 800.
- 3.2.5 La manifestation doit être prévue pour une durée minimale de 4 jours. Si une date de report (organisateur identique) ou de remplacement (organisateur différent) est prévue, cette date doit être publiée lors de l'annonce de la manifestation si elle est fixée au maximum deux mois après la date initiale (pour une durée minimale de trois jours).
Si la manifestation est intégralement réorganisée, elle doit être annoncée conformément à l'article A 1.2.1 le plus tôt possible et au plus tard deux mois avant qu'elle n'ait lieu auprès du bureau de la FSVL (durée minimale de trois jours).
Les points obtenus lors de manches de la manifestation précédente sont pris en compte dans tous les cas.
- 3.2.6 L'annonce que le championnat aura bien lieu ne pourra être faite que si les prévisions météo permettent de penser qu'il y a de fortes chances que deux épreuves au moins puissent se dérouler.

3.3 Classement final

- 3.3.1 L'ensemble des résultats de tous les pilotes est repris dans le classement final.
- 3.3.2 Les classements suivants sont établis:
1. Open: Sont admis tous les parapentes, même non homologués, pilotes de Serial Class inclus.
 2. Open dames: Ce classement est extrait du classement Open.

3. Serial Class: Les parapentes jusqu'à l'homologation LTF 2-3 / EN D. La version prise en compte est toujours celle pour laquelle le parapente est homologué (plaquette de certification). C'est toujours la catégorie la plus élevée qui est déterminante. Si en vol accéléré l'homologation est plus élevée, c'est celle-ci qui compte. Aucune modification ne doit être apportée à l'aile ou à l'accélérateur. Ce classement est extrait du classement Open.

4. Serial Class dames: Ce classement est extrait du classement Serial Class.

3.3.3 Le pilote ayant accumulé le plus grand nombre de points au classement final remporte le titre de «Champion suisse de parapente».

4 Championnat suisse interclubs de parapente

4.1 Objectifs

4.1.1 Le championnat suisse interclubs est une compétition à laquelle peuvent participer tous les clubs inscrits au registre FSVL dès lors qu'ils peuvent aligner des équipes de 4 pilotes. Une équipe féminine est composée d'au moins 3 pilotes. Les pilotes féminines ne doivent pas obligatoirement participer pour leur club d'origine.

4.1.2 Ce championnat développe l'esprit d'équipe et anime la vie du club.

4.1.3 Le Championnat interclubs constitue un cadre idéal pour entretenir les contacts entre les différents clubs.

4.1.4 Comme la licence sportive FSVL n'est pas exigée pour participer au Championnat interclubs, celui-ci offre à de nombreux pilotes la possibilité de se plonger, pour la première fois peut-être, dans l'ambiance d'une compétition.

4.2 Conditions de participation

4.2.1 Tous les clubs inscrits au registre FSVL peuvent participer.

4.2.2 Tous les pilotes doivent satisfaire aux «Conditions générales de participation» des manifestations sportives FSVL, mise à part la détention de la licence sportive FSVL, qui n'est pas exigée pour cette compétition (voir article A 3.1).

4.2.3 Les pilotes titulaires d'une licence sportive FSVL ne peuvent prendre part que pour le club mentionné sur leur licence. Les pilotes qui ont pris une licence pour plusieurs clubs doivent préciser pour quel club ils volent lors de leur inscription au championnat. Il n'est pas possible de changer de club une fois l'inscription déposée. Cette règle s'applique uniquement aux participants de sexe masculin.

4.3 Dispositions générales

4.3.1 Une équipe se compose de 4 pilotes au maximum.

4.3.2 Une équipe féminine se compose de 3 participantes au maximum.

4.3.3 Lorsqu'il y a trop d'équipes inscrites, elles sont sélectionnées comme suit:

- Chaque club ne peut participer qu'à hauteur d'une équipe masculine et féminine
- Le club organisateur
- 2 wildcards distribuées par l'organisateur
- 1/3 des places restantes sur la base de critères sportifs
- 1/3 sur la base de prestations fournies par les clubs pour la FSVL

- 1/3 par tirage au sort, avec priorité aux clubs ayant été écartés lors du championnat précédent
- 4.3.4 L'échange de pilotes au sein d'une équipe entre les différentes épreuves est autorisé, mais doit être annoncé à l'organisateur avant le début de l'épreuve concernée.
- 4.3.5 Avant l'ouverture de la compétition, l'organisateur désigne un jury de 3 membres composé comme suit:
- Un représentant du comité d'organisation
 - Un délégué de la FSVL
 - Le chef ou le leader d'équipe du Swiss-League-Team ou, en son absence, un représentant des pilotes participants.
- 4.3.6 Pour qu'un Championnat suisse interclubs soit validé, il faut que le nombre maximal de points atteints à l'issue de toutes les épreuves soit au moins égal à 800.
- 4.3.7 La manifestation doit être prévue pour une durée minimale de 3 jours. Si une date de report est prévue, elle doit également être publiée lors de l'annonce de la manifestation.
- 4.3.8 L'annonce que le championnat aura bien lieu ne pourra être faite que si les prévisions météo permettent de penser qu'il y a de fortes chances que deux épreuves au moins puissent se dérouler.

4.4 Classement final

- 4.4.1 Deux classements sont établis pour le Championnat interclubs.

Classement individuel:

- Les classements individuels ne sont pas publiés, mais uniquement affichés durant le délai de dépôt d'une plainte, afin de faciliter le contrôle des résultats individuels. Un classement final des résultats individuels n'est pas publié.

Classements interclubs et équipes féminines:

- Les 2 meilleurs résultats de chaque équipe par manche sont pris en compte pour le classement final.

- 4.4.2 Si au moins 5 équipes féminines disputent ce championnat, un classement femmes séparé est en outre établi, à l'issue duquel est décerné le titre de «Champion suisse interclubs cat. dames».

5 Championnat suisse parapente acro

5.1 Objectif

- 5.1.1 Le Championnat suisse est la plus grande et la plus importante compétition FSVL. Elle joue donc un rôle déterminant dans le domaine des relations publiques et de la promotion du sport de parapente.

5.2 Dispositions générales

- 5.2.1 Peuvent participer à ce championnat les pilotes suisses (selon A 3.1.3) et un nombre limité de pilotes étrangers (en Open Class), dans la mesure où ils remplissent les «Conditions générales de participation» définies par l'organisateur ainsi que les «Conditions générales de participation» des manifestations sportives définies par la FSVL (voir article A 3.1).
- 5.2.2 Contrairement à ce qui est défini dans l'article A 1.5.1, l'organisateur désigne, avant le début de la compétition, un jury de trois personnes composé comme suit :
- Un représentant du comité d'organisation
 - Un délégué FSVL
 - Le chef de la Swiss Acro League ou son délégué
- 5.2.3 La manifestation doit être prévue pour une durée minimale de 3 jours. Si l'organisateur propose une date de report (3 jours minimum) ou une date supplémentaire, ces dates doivent également être publiées lors de l'annonce de la manifestation.
- 5.2.4 L'annonce que le championnat aura bien lieu ne sera faite que si les prévisions météo permettent d'estimer qu'il y a de fortes chances qu'au moins deux manches puissent se dérouler et être validées.

5.3 Classement final

- 5.3.1 Tous les résultats de chaque pilote sont pris en compte pour le classement final. Au moins trois manches auxquelles participent tous et toutes les pilotes suisses (selon A 3.1.3) engagés doivent avoir lieu (pas de cutting). Le directeur de la compétition et le chef de la ligue fixent ensemble le nombre de manches qui ont lieu (maximum cinq). Le système de point est celui de la FAI (catégorie 2) lors d'un championnat du monde. Le jury est composé de juges qui sont choisis et instruits et disposent des mêmes compétences que les juges FAI. Le nombre de juge est limité à trois.
- 5.3.2 Le pilote qui a obtenu le plus grand nombre de points au classement final est déclaré «Champion suisse de parapente acrobatique». Est déclaré(e) Champion(ne) Suisse (selon A 3.1.3) le ou la pilote qui, à l'issue de ce Championnat suisse, a obtenu le plus grand nombre de points.
- 5.3.3 Si au moins cinq femmes (selon A 3.1.3) participent à la compétition, un classement féminin est établi à part pour sacrer la «Championne suisse de parapente acrobatique».

6 Swiss Cup parapente

6.1 Objectif

- 6.1.1 L'objectif est de permettre aux jeunes espoirs d'acquérir de l'expérience en compétition en participant à des compétitions régionales.
- 6.1.2 En mettant sur pied une Swiss Cup, les organisateurs peuvent acquérir une bonne expérience pratique dans l'organisation de compétitions sportives.

6.2 Conditions de participation

- 6.2.1 Peuvent participer à la Swiss Cup tous les pilotes remplissant les «Conditions générales de participation» établies pour les manifestations sportives FSVL (voir article A 3.1), ainsi que les conditions d'admission définies par l'organisateur.
- 6.2.2 Seuls les pilotes souhaitant figurer au classement général doivent être titulaires d'une licence sportive FSVL.

6.3 Organismes

- 6.3.1 Du point de vue technique, on distingue trois types d'organismes:

Organisme A: il organise une Swiss Cup de manière autonome, la FSVL mettant uniquement à sa disposition le logiciel nécessaire à l'évaluation des épreuves. Les infos météo, le tracé des tasks etc., font partie du cahier des charges de l'organisateur.

Organisme B: il met à disposition une partie de l'infrastructure:

- site de vol avec terrains de décollage et d'atterrissage adéquats
- cartes
- liste des balises
- local et éventuellement un collaborateur pour l'évaluation
- éventuellement contacts avec les médias locaux

La préparation et l'évaluation des épreuves ainsi que les décisions relatives aux conditions météo se font en étroite collaboration avec les responsables du Swiss League Team. L'organisateur B est prêt à mettre sur pied une Swiss Cup dans sa région, au cours d'une période déterminée et à des dates définies.

Organisme C: la Swiss League elle-même. Elle peut au besoin organiser des Swiss Cups en collaboration avec un organisme B ou en autonomie complète. Il s'agit de manifestations flexibles et limitées à l'essentiel du point de vue organisationnel.

- 6.3.2 La FSVL établit le classement général de toutes les Swiss Cups.

6.4 Annonce de la compétition

- 6.4.1 Lorsque plusieurs Swiss Cups sont prévues à la même date, c'est la date de dépôt du formulaire officiel qui est déterminante.
- 6.4.2 Les dates de report ne sont prises en considération que lorsque les dates de toutes les autres compétitions nationales sont connues.
- 6.4.3 La durée de la compétition prévue doit être au minimum d'un jour et ne doit pas excéder trois jours.

- 6.4.4 La FSVL se charge de coordonner les dates des compétitions et veille à ce que chacune soit organisée à un moment de la saison offrant, pour la région concernée, de bonnes chances que la manifestation puisse se dérouler dans des conditions favorables et sûres.
- 6.4.5 La compétition doit être ouverte au minimum à 40 participants.
- 6.4.6 Les 15 meilleurs pilotes hommes et les 5 meilleures pilotes femmes (selon A 3.1.3) du classement général actuel se voient automatiquement attribuer une place au départ.

6.5 Dispositions générales

- 6.5.1 Les informations concernant le déroulement et (pour les Swiss Cups flexibles) l'heure/le lieu de rendez-vous/d'inscription sont disponibles au plus tard la veille à 15 h auprès de l'organisateur.
- 6.5.2 Un «comité des tasks» composé des 3 membres suivants est formé avant le début des épreuves:
- Le directeur d'épreuve, normalement un membre du CO;
 - Un représentant de la direction du Swiss League Team. Si le directeur d'épreuve est le représentant de la direction du Team, on choisit un membre du CO;
 - Un des pilotes participants.

Si le représentant de la direction du Team est absent, il est remplacé par un autre pilote.

Le directeur d'épreuve préside le comité des tasks; il est responsable de tous les préparatifs.

Le comité des tasks doit être mis en place suffisamment tôt de manière à pouvoir être consulté en temps utile. Les représentants des pilotes doivent être informés avant l'élection de la disponibilité exigée d'eux.

Le comité des tasks doit être unanime dans les avis qu'il émet.

- 6.5.3 En cas de désaccord, il appartient à un jury, composé des membres suivants, de décider du maintien ou non de la manifestation:
- Un représentant du CO,
 - Un représentant de la FSVL,
 - Le chef d'équipe de la ligue ou son représentant.

6.5.4 Il appartient à l'organisateur de décider si une épreuve doit être maintenue, reportée, annulée ou interrompue.

6.5.5 L'organisateur doit remettre au siège de la FSVL, au plus tard trois jours après la compétition, les éléments suivants:

- Types des épreuves,
- Classement des manches individuelles, y compris numéros FSVL des pilotes (s'il est établi, classement général de l'épreuve).
- Compte-rendu pour le Swiss Glider (si possible avec photo)

6.5.6 Pour qu'une manche puisse être reprise dans le classement général de la Swiss Cup, le nombre max. de points atteints lors de la compétition doit être de 800.

6.5.7 Les contestations concernant le classement général de la Swiss Cup doivent être adressées au secrétariat FSVL dans les 10 jours suivant sa publication dans le «Swiss Glider».

6.6 Epreuves de vol

- 6.6.1 Conformément au règlement sportif FSVL, mais disputées sur une distance minimale de 10 km (au lieu de 20 km).
- 6.6.2 Les épreuves sont définies de telle sorte qu'elles permettent idéalement à une bonne moitié des pilotes d'atteindre le but.

6.7 Evaluation

- 6.7.1 La FSVL est responsable de l'évaluation des vols.
- 6.7.2 L'évaluation se fait d'après la formule PWC officielle actuelle (www.pwca.org)
- 6.7.3 L'organisateur a le loisir d'établir ou non un classement général pour sa compétition.

6.8 Classement final

- 6.8.1 Le classement général final est établi par la FSVL.
- 6.8.2 Chaque manche est évaluée séparément.
- 6.8.3 Le classement final englobe au moins 2/3 des épreuves évaluées.

Manches	x	Résultats biffés
1	1	0
2	2	0
3	3	1
4	4	1
5	4	1
6	4	2
7	4	2
8	4	2
9	5	3
etc.		

Le classement dames est extrait du classement général final.

- 6.8.4 Les classements suivants sont établis:
 1. Open: Sont admis tous les parapentes, même non homologués, pilotes de Serial Class inclus.
 2. Open dames: Ce classement est extrait du classement Open.
 3. Serial Class: Les parapentes jusqu'à l'homologation LTF 2-3 / EN D. La version prise en compte est toujours celle pour laquelle le parapente est homologué (plaquette de certification). C'est toujours la catégorie la plus élevée qui est déterminante. Si en vol accéléré l'homologation est plus élevée, c'est celle-ci qui compte. Aucune modification ne doit être apportée à l'aile ou à l'accélérateur. Ce classement est extrait du classement Open.
 4. Serial Class dames: Ce classement est extrait du classement Serial Class.

7 Swiss-League-Cup parapente

7.1 Objectifs

- 7.1.1 La Swiss-League-Cup est une compétition annuelle du Swiss-League-Team.
- 7.1.2 Elle vise à encourager et perfectionner les pilotes de la Swiss-League. Les résultats peuvent servir de critère de sélection pour d'autres compétitions.
- 7.1.3 Le but de la Swiss-League-Cup est de constituer un groupe important de pilotes ayant une expérience de la compétition internationale.

7.2 Conditions de participation

- 7.2.1 Peuvent participer à la coupe tous les pilotes remplissant les «Conditions générales de participation» des manifestations sportives FSVL (voir article A 3.1.2) et membres du Swiss-League-Team.
- 7.2.2 Le chef du team peut autoriser la participation de pilotes qui ne sont pas membres. Les intéressés doivent adresser leur demande au chef du team (www.swiss-league.ch > about us > registration) et remplir eux aussi les «Conditions générales de participation» des manifestations sportives FSVL.

7.3 Dispositions générales

- 7.3.1 Pour la Swiss-League-Cup, 15 épreuves au moins sont planifiées (celles du Championnat suisse incluses).
- 7.3.2 La direction du Swiss-League-Team est responsable de l'organisation et du déroulement de ces compétitions. Elle décide où et quand quelles épreuves sont disputées.
- 7.3.3 Le Championnat suisse est une compétition qui compte pour la Swiss-League-Cup.
- 7.3.4 La direction du team peut décider à l'avance que d'autres championnats et coupes compteront pour le classement de la Swiss-League-Cup, à condition toutefois que l'ensemble du Swiss-League-Team (cadres A + B) ait le droit de s'aligner au départ des compétitions en question.
- 7.3.5 Le classement «open» (incluant les pilotes invités) compte pour la Swiss-League-Cup.
- 7.3.6 Les informations concernant le lieu et le point de rencontre pour les diverses épreuves de la Swiss-League-Cup sont disponibles au plus tard la veille à partir de 13 h sur le site Internet de la Swiss League.
- 7.3.7 La direction du Swiss-League-Team peut décider en début de saison, lorsque des Championnats d'Europe ou du Monde ont lieu cette année-là, d'adapter les méthodes et formules d'évaluation des vols définies au chapitre C 2 à celles préconisées pour les CE, CM ou la PWC, dans la mesure où celles-ci sont connues avec précision et publiées officiellement. Dans ce cas, ces règles seront valables durant toute la saison.
- 7.3.8 Le chef du team peut prendre des sanctions suite à des infractions au règlement et/ou un comportement antisportif.

7.4 Evaluation

- 7.4.1 La direction du Swiss-League-Team est responsable de l'évaluation des résultats.
- 7.4.2 Lors des épreuves qui ne sont pas organisées par la direction du team, le calcul des points s'effectue selon la formule suivante:

$$P(\text{pilot, ligue}) = \frac{P(\text{pilote}) \times P(\text{vainqueur})}{P(\text{meilleur pilot/ligue})} \times \frac{1000}{P(\text{pts max. possible})}$$

7.5 Classement final

- 7.5.1 La direction (ou des spécialistes) du Swiss-League-Team établit un classement final une fois la saison terminée.
- 7.5.2 Ce classement reprend tous les résultats de la saison, résultats biffables déduits, pour chaque pilote de la Swiss-League. Le nombre de résultats biffables est fixé avant l'ouverture de la saison dans les «local regulations» de la Swiss League.
- 7.5.3 Les classements suivants sont établis:
1. Open: Sont admis tous les parapentes, même non homologués, pilotes de Serial Class inclus.
 2. Open dames: Ce classement est extrait du classement Open.
 3. Serial Class: Les parapentes jusqu'à l'homologation LTF 2-3 / EN D. La version prise en compte est toujours celle pour laquelle le parapente est homologué (plaquette de certification). C'est toujours la catégorie la plus élevée qui est déterminante. Si en vol accéléré l'homologation est plus élevée, c'est celle-ci qui compte. Aucune modification ne doit être apportée à l'aile ou à l'accélérateur. Ce classement est extrait du classement Open.
 4. Serial Class dames: Ce classement est extrait du classement Serial Class.
- 7.5.4 Les résultats des manches dont le nombre de points maximum est inférieur à un nombre de points donné «x» («x» est fixé avant la première compétition par la direction de la ligue dans les *local regulations* de la Swiss League) sont totalisés, mais repris uniquement dans le classement si le nombre de points du meilleur pilote dépasse 1000. Ces 1000 points sont alors évalués en tant que manche selon la formule ci-dessous et peuvent aussi être biffés:

$$\frac{P \text{ pilot } \times 1000}{P \text{ max (cumul } P \text{ du meilleur)}}$$

- 7.5.5 Les pilotes qui souhaitent ou sont contraints d'arrêter la compétition en cours de saison ne sont écartés définitivement du Swiss-League-Team qu'après le 15 novembre. Jusqu'à cette date, ils restent dans le classement provisoire et apparaissent donc également dans le classement final.

8 Swiss-League-Team de parapente

8.1 Objectifs

- 8.1.1 Le Swiss-League-Team a pour objectif et mission de soutenir et perfectionner les pilotes qui la composent, en vue de constituer une équipe nationale suisse de parapente homogène et faisant preuve de constance dans ses performances.
- 8.1.2 Un autre objectif essentiel du Swiss-League-Team est d'assumer un rôle de modèle et/ou de générer une image positive pour les autres pilotes, par la qualité de ses performances, un bon esprit de camaraderie, un comportement correct et une conception positive du sport de parapente.
- 8.1.3 Le Swiss-League-Team soutient activement la FSVL dans ses efforts pour développer et/ou entretenir une image positive auprès du grand public, afin d'obtenir une large reconnaissance du vol libre en tant que sport.
- 8.1.4 Le Swiss-League-Team doit être une sorte de source d'animateurs de cours de perfectionnement et de recrutement, afin que d'autres pilotes, dont les jeunes, puissent bénéficier des connaissances et de l'expérience engrangées par ces «pilotes d'élite».

8.2 Dispositions générales

- 8.2.1 Le Swiss-League-Team est placé sous l'autorité directe du comité directeur de la FSVL. Il est dirigé et organisé par la direction du team, qui soumet chaque année le concept Swiss-League-Team au comité directeur de la FSVL pour approbation. Ce concept comprend les objectifs, le budget et les lignes directrices de l'organisation et du calendrier de la saison à venir.
- 8.2.2 Le Swiss-League-Team se compose de cadres A, A+ et B et comprend 47 pilotes maximum.
- 8.2.3 La cotisation d'admission au Swiss-League-Team est à verser à la FSVL en début de saison. Le montant de cette cotisation est fixé par le comité directeur FSVL.
- 8.2.4 Le Swiss-League-Team bénéficie du soutien matériel et financier de la FSVL et de sponsors éventuels.
- 8.2.5 Le Swiss-League-Team s'engage auprès de la FSVL à participer, dans la limite de ses disponibilités, aux manifestations organisées par lesdits sponsors.
- 8.2.6 Les pilotes sélectionnés par la direction du team pour participer à une compétition font passer leurs intérêts personnels en matière de sponsoring après ceux de la FSVL dans la mesure de l'acceptable.
- 8.2.7 Pour les pilotes qui ont leurs propres sponsors, le soutien apporté par la Swiss League est réduit d'un pourcentage relatif au montant du sponsoring/des recettes du pilote. Le montant ne peut excéder celui des subsides versés par la Swiss League (primes et frais) pour l'année en cours. Le taux de pourcentage est défini chaque année lors de l'assemblée annuelle de la Swiss League et fixé dans les «local regulations». Le but est de développer le travail accompli par la Swiss League sur le plan médiatique.
- 8.2.8 Lors de leur sélection, les cadres A et A+ de la ligue reçoivent les documents destinés aux témoins sportifs FAI et acceptent au besoin d'agir comme témoins

sportifs. Chaque pilote s'engage par là à lire les documents reçus et à satisfaire aux obligations contenues dans ceux-ci.

8.3 Chef du team

8.3.1 Le chef du team est désigné par le comité directeur FSVL et lui est subordonné.

8.3.2 Les membres du Swiss-League-Team peuvent, s'ils sont appuyés par une majorité des 2/3, déposer une motion de défiance auprès du comité directeur FSVL.

8.3.3 Le chef du team

- est subordonné au comité FSVL,
- est responsable de la réalisation des objectifs définis et du respect des lignes directrices et règlements adoptés,
- dirige le Swiss-League-Team,
- représente le Swiss-League-Team à l'extérieur,
- est responsable de la gestion générale des affaires,
- détermine l'affectation du personnel et des fonds dans les limites du budget,
- fixe l'étendue, les méthodes et les directives d'entraînement,
- a la possibilité de désigner des pilotes invités,
- décide des sélections en accord avec le leader et la direction du team,
- définit à l'avance les tactiques et le comportement à adopter lors des compétitions en accord avec le leader du team, et
- prend des sanctions en cas de fautes ou de comportements antisportifs.

8.4 Direction du team

8.4.1 La direction du team se compose du chef du team et d'autres responsables choisis par ce dernier, qui doivent être confirmés dans leurs fonctions à la fin de chaque saison pour la saison suivante lors de l'assemblée annuelle de la ligue. La direction du team a droit à des dédommagements financiers.

8.4.2 En cas de conflit persistant, le chef du team est autorisé à exclure un membre de la direction du team et à le remplacer par un nouveau membre.

8.4.3 2/3 des pilotes du Swiss-League-Team peuvent déposer une motion de défiance auprès du chef du team à l'égard d'un membre de la direction du team.

8.4.4 La direction du team

- est soumise au chef du team,
- conseille le chef du team lors de l'élaboration du concept Swiss-League-Team,
- prend en charge les activités administratives et logistiques selon le mandat délivré par le chef du team,
- organise et dirige toutes les compétitions comptant pour la Swiss-League-Cup, à l'exception des championnats et coupes mis sur pied par d'autres organisateurs,
- met un délégué technique à disposition des Swiss Cups sur demande,
- conseille le chef et le leader du team au moment des sélections,
- conseille le chef du team lors de l'établissement du programme d'entraînement,
- gère le matériel du Swiss-League-Team.

8.5 Leader du team

8.5.1 Le leader du team est le responsable d'une délégation de pilotes du Swiss-League-Team envoyée à une compétition internationale.

- 8.5.2 Le leader du team est aussi en charge de l'organisation, du contrôle et de l'assistance lors de toutes les épreuves de la Swiss-League-Cup.
- 8.5.3 En règle générale, le leader du team
- est subordonné au chef du team,
 - est responsable de la ventilation des moyens financiers respectifs,
 - soutient les pilotes engagés dans une compétition,
 - décide, lors de ces compétitions et en accord avec le chef du team, des tactiques et du comportement à avoir ainsi que du choix des pilotes,
 - se charge de tous les autres aspects liés aux compétitions (hébergement en commun oui/non, respect du calme durant la nuit, briefing, debriefing, etc.)
 - procède aux sélections en accord avec le chef et la direction du team,
 - dirige les briefings/debriefings,
 - met sur pied des séances d'entraînement complémentaires avant/pendant les compétitions,
 - coordonne les activités/besoins logistiques,
 - représente le team auprès du DE,
 - est responsable de l'engagement des moyens financiers respectifs,
 - rédige un rapport écrit sur l'engagement lors d'une compétition à l'attention du chef du team.
 - Le chef et le leader du team peuvent être la même personne.

8.6 Spécialistes

- 8.6.1 Les «spécialistes» sont les assistants qui prennent en charge des tâches spécifiques et clairement définies à la demande du chef du team.
- 8.6.2 Le chef du team peut déléguer la gestion des spécialistes à la direction du team.
- 8.6.3 Les tâches confiées à des spécialistes peuvent être par exemple:
- Etablissement des listes de résultats
 - Préparation des sites de vol (préparatifs logistiques pour les différentes épreuves de la Swiss-League-Cup ou autres compétitions)
 - Préparation des tasks
 - Décisions relatives aux conditions météo
 - Autres tâches administratives/logistiques

8.7 Pilotes

- 8.7.1 Les pilotes du Swiss-League-Team s'engagent à
- respecter les directives et règlements du Swiss-League-Team et de la FSVL et à défendre les intérêts de ces derniers,
 - répondre aux obligations contractées par le Swiss-League-Team au niveau sponsoring.

8.8 Sélections

- 8.8.1 Les sélections relèvent de la compétence du chef du team en accord avec la direction et le leader du team.
- 8.8.2 Le chef, les membres de la direction et le leader du team n'ont pas le droit de voter pour eux-mêmes lors des procédures de sélection.
- 8.8.3 Sont écartés du Swiss-League-Team, une fois la saison achevée (jour de référence: 15 novembre):

- Tous les pilotes n'ayant pas atteint au moins la 25^e place au classement final de la Swiss-League-Cup;
- Parmi les 25 pilotes les mieux placés au classement final de la Swiss-League-Cup:
 - ceux qui ont souhaité, de leur propre gré, arrêter la compétition pendant ou à la fin de la saison,
 - ceux qui ont été exclus par le chef du team ou le comité directeur FSVL en raison de fautes graves ou de comportement antisportif,
 - ceux qui ne peuvent plus voler au sein du team pour des raisons de santé, d'âge ou d'autres motifs,
 - ceux qui n'ont plus les moyens financiers pour poursuivre.

8.8.4 Pilotes admis dans le Swiss-League-Team en fin de saison (jour de référence: 15 novembre):

- Les meilleurs pilotes du camp de recrutement espoirs et de qualification (JC);
- Les meilleurs pilotes du classement des candidats à l'admission au Swiss-League-Team. Ce classement est établi sur la base des 4 meilleurs résultats (au maximum) en points obtenus par chaque pilote lors de compétitions régionales, nationales et internationales ainsi que durant la Cross-Country-Cup. Ces points sont calculés selon la formule suivante:

$$Points = F \left[\frac{0.75 N - R}{0.75 N - 1} \right]$$

N = Nombre de participants

R = Rang (classement) du pilote

F = Facteur

F dépend du nombre et du niveau des participants aux épreuves et est défini par la direction du Swiss-League-Team.

- Au maximum trois pilotes qui obtiennent une wildcard sur décision des instances de sélection du Swiss-League-Team.

8.8.5 Au moins 5 femmes doivent être intégrées au Swiss-League-Team dans tous les cas.

8.8.6 En début de saison, tous les pilotes doivent actualiser leur fiche personnelle sur le site Internet de la Swiss-League.

8.8.7 La direction du team tient un classement destiné aux sélections pour les championnats importants. Les compétitions qui comptent et leur valeur déterminante pour ce classement sont définies dans les «local regulations» de la Swiss League. Cette définition doit être établie au moins un an avant la date de sélection et ne peut en aucun cas être modifiée rétroactivement.

9 Equipe nationale de parapente

9.1 Objectifs

- 9.1.1 L'objectif de l'équipe nationale suisse est de compter parmi les meilleures du sport de parapente au niveau mondial.
- 9.1.2 L'équipe nationale est formée d'un ensemble de pilotes de compétition qui s'entendent bien et jouissent d'une solide expérience de compétition internationale.
- 9.1.3 Vu de l'extérieur, ce team doit se présenter comme une équipe soudée et solidaire et non comme un groupe d'individualistes.
- 9.1.4 Les pilotes sélectionnés pour une compétition internationale ou une manifestation FAI comme les Championnats d'Europe ou du Monde font partie de l'équipe nationale pour toute la durée de ladite compétition.

9.2 Dispositions générales

- 9.2.1 Seuls les pilotes suisses (selon A 3.1.3) peuvent faire partie de l'équipe nationale.
- 9.2.2 L'admission au sein de l'équipe nationale n'entraîne aucuns frais pour les pilotes.
- 9.2.3 L'équipe nationale bénéficie du soutien financier et matériel de la ligue et de sponsors éventuels.
- 9.2.4 Chaque membre de cette équipe peut revendiquer le titre de «Membre de l'Equipe nationale suisse de parapente» à des fins publicitaires.
- 9.2.5 Les pilotes de l'équipe nationale sélectionnés par la direction du team pour participer à une compétition font passer, dans la mesure de l'acceptable, leurs intérêts personnels en matière de sponsoring après ceux de la FSVL.
- 9.2.6 L'équipe nationale s'engage auprès de la FSVL à participer, dans la limite de ses disponibilités, aux manifestations organisées par lesdits sponsors.

9.3 Sélections

- 9.3.1 Le chef de l'équipe est responsable des sélections en accord avec la direction et le leader de l'équipe.
- 9.3.2 Le chef, les membres de la direction et le leader de l'équipe n'ont pas le droit de voter pour eux-mêmes au moment des sélections.
- 9.3.3 La direction de l'équipe sélectionne les pilotes les plus prometteurs au sein du Swiss-League-Team pour faire partie de l'équipe nationale et les envoie ensuite aux compétitions internationales et manifestations FAI telles que les championnats d'Europe et du Monde.
- 9.3.4 Les critères déterminants pour faire partie de l'équipe nationale sont:
 - les performances actuelles du pilote,
 - le classement dans la «liste de sélection»,
 - la constance (résultats obtenus les années précédentes, régularité dans les bons classements, etc.)
 - l'esprit d'équipe
 - le rôle joué au sein de l'équipe
 - le potentiel de développement personnel

- 9.3.5 Les sélections doivent être closes à une date déterminée, qui sera rendue publique au minimum six semaines avant l'ouverture de la compétition concernée.
- 9.3.6 A l'aide du tableau suivant, le chef d'équipe peut également envoyer à des compétitions internationales des pilotes qui ne peuvent pas être sélectionnés via le classement permanent.

Participants	Pilotes supplémentaires
0 – 3	1
4 – 7	2
8 - 11	3

10 Camp de parapente FSVL

10.1 Camp espoirs et de qualification (Newcomer Challenge, NCC)

- 10.1.1 L'objectif du NCC est d'abord de favoriser la promotion de jeunes pilotes et jeunes femmes talentueux. Certaines journées du NCC doivent aussi être évaluées comme des compétitions dont les résultats constituent une aide précieuse pour le responsable des sélections en vue d'une admission au sein du Swiss-League-Team. D'autre part, le NCC permet de préparer de nouveaux pilotes à la compétition et au fonctionnement du Swiss-League-Team.
- 10.1.2 Le nombre de participants est limité à 25 pilotes maximum. Le chef du Swiss League Team décide, en accord avec la direction du team, quels pilotes parmi ceux inscrits seront sélectionnés pour le Newcomer Challenge. La préférence est donnée aux jeunes pilotes et aux nouveaux pilotes à fort potentiel de performances. Les pilotes féminines ont plus de chances d'être sélectionnées. S'il y a suffisamment de place, on peut participer plusieurs fois au Newcomer Challenge.
- 10.1.3 Le NCC est animé par des pilotes qualifiés et choisis par le chef du Swiss-League-Team en accord avec la direction du team. Les animateurs du camp ont la possibilité, en accord avec le chef du team, de faire appel à d'autres aides, intervenants et spécialistes ou de les inviter.
- 10.1.4 Les pilotes souhaitant participer à ce camp peuvent s'inscrire auprès du chef du team (www.swiss-league.ch > about us > registration) à condition de satisfaire aux «Conditions générales de participation» (article A 3.1.2), d'avoir à leur actif au moins 200 grands vols en parapente et une bonne expérience du vol thermique. Les pilotes qui ont déjà effectué un stage SIV et qui possèdent une certaine expérience du vol de distance ou de la compétition ont de meilleures chances d'être sélectionnés.
- 10.1.5 Tous les pilotes convoqués doivent manifester un intérêt sérieux pour la compétition et se déclarer prêts, en cas d'admission éventuelle au sein du Swiss-League-Team, à assumer les obligations qui y sont liées.
- 10.1.6 Aucune participation aux frais n'est exigée de la part des animateurs du NCC. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont en partie à la charge des participants.

11 Cadres régionaux

11.1 Objectifs

11.1.1 Entraînement, recrutement de jeunes talents et espoirs. Les vols régionaux doivent également faire la publicité du sport de compétition et éveiller l'intérêt pour le vol de distance et la compète.

11.2 Participants

11.2.1 Les entraînements de vol s'adressent exclusivement aux pilotes de thermiques chevronnés et possédant une certaine expérience du vol de distance.

11.3 Direction

11.3.1 Les responsables sont rémunérés.

11.4 Théorie

11.4.1 Entraînement au jeter du secours, théorie, utilisation du GPS et autres: les sujets abordés doivent explicitement s'adresser à tous les pilotes intéressés.

11.5 Pratique

11.5.1 Le but des vols régionaux organisés à court terme par sms et de s'entraîner ensemble. Les participants comme les responsables doivent voler le plus possible et le plus loin possible et ne pas renoncer à une bonne journée de vol. Les débriefings peuvent éventuellement avoir lieu plus tard.

11.6 Evaluation

11.6.1 Les formules d'évaluation sont fixées dans les «local regulations».